

Saintes, le 19 mars 2024

Le Président du syndicat

Monsieur le Président
SIVOS ST DENIS OLERON/LA BREE LES BAINS

Objet : Groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine
Offre de participation au marché d'achat d'électricité et de gaz naturel 2026-2028

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, la disparition progressive des tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz (TRV) a conduit les personnes publiques (Etat, Collectivités territoriales...) ainsi que les consommateurs professionnels à s'organiser pour satisfaire leurs besoins en matière d'achat d'énergies, tout en maîtrisant leur consommation.

Ce domaine nécessite une bonne connaissance du secteur de l'énergie et, pour les collectivités, le respect des règles de la commande publique.

Afin d'apporter une réponse à ce besoin, le SDEER, en collaboration avec les Syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine, est co-animateur d'un groupement de commandes à l'échelle régionale pour l'achat d'électricité et de gaz naturel en réseau, dont le coordonnateur est le Syndicat départemental d'énergies de la Gironde (SDEEG).

Réunissant aujourd'hui plus de 2 800 membres pour un volume d'électricité et de gaz de plus de 1,8 TWh annuels, ce groupement a déjà permis de bénéficier de tarifs compétitifs ainsi que de conditions contractuelles favorables (interlocuteur dédié, outil d'analyse des consommations...).

Notre groupement de commandes prépare dès à présent le renouvellement des marchés pour l'achat d'électricité et de gaz naturel pour les années 2026, 2027 et 2028, avec comme objectif d'obtenir les meilleurs prix du moment, dans un contexte notable d'instabilité des prix. A cette occasion, **je vous propose de rejoindre cette structure d'achat**, en particulier si votre établissement ne bénéficie pas des TRV pour l'électricité ou si son développement l'empêchera d'en bénéficier à partir de 2026, 2027 ou 2028 (Cf. encadré ci-après).

.../...



Si vous envisagez d'adhérer à notre démarche de commande mutualisée pour votre établissement, je vous recommanderais d'**entamer le processus d'inscription et de saisie sans délai**, avant même l'indispensable délibération d'adhésion, afin de respecter la **date butoir du 31 mars 2024, clôture des adhésions**.

Nota : L'initiation du processus d'inscription ne préjugera pas de votre engagement final : vous pourrez y renoncer jusqu'à la date de clôture.

Eligibilité aux TRV ?

Les tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV) concernent, à ce jour, les points de livraison de moins de 36 kVA (*) des seuls communes et établissements comptant :

- moins de deux millions d'euros de recettes de fonctionnement
- et
- moins de 10 agents équivalent temps plein (ETP).

Si l'établissement que vous représentez est dans ce cas et le restera sur les années 2026, 2027 et 2028, son adhésion au groupement d'achat d'électricité doit se mesurer à l'aune de votre sensibilité aux risques de forte variabilité des prix de l'électricité sur les marchés, comme on a pu en faire l'expérience en 2022-2023.

(*) Compte tenu du projet de loi relatif à la souveraineté énergétique, en cours de discussion, et plus précisément son article 5, le seuil de 36 kVA des TRV pourrait être rehaussé à 250 kVA au 1^{er} janvier 2026.

Vous noterez que, par l'adhésion au groupement de commande, l'établissement que vous représentez, ne pourra plus bénéficier du TRV pendant les trois années 2026, 2027 et 2028.

La procédure d'adhésion étant totalement dématérialisée, le SDEER vous ouvrira, dès réception du formulaire ci-après, un compte d'accès à l'outil en ligne « DEEPKI », portail internet du groupement de commandes, et vous communiquera une notice d'aide aux démarches (dont le modèle de délibération d'adhésion) ainsi qu'une information sur les offres optionnelles en énergie verte.

Pour toute information ou assistance, vous pouvez contacter le SDEER via gazelec@sdeer17.fr ou par téléphone – Mme Sonia COUTURIER (05 46 74 82 31) ou Mme Mélissa DEFOULOUNOUX (05 46 74 82 49).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très dévoués,

François Brodziak



Formulaire de renseignement nécessaire à l'ouverture d'un accès au portail « DEEPI » pour l'adhésion en ligne au groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine, à renvoyer au SDEER à gazelec@sdeer17.fr

Commune/Etablissement : Commune d'AYTRE

Désignation du « référent » auprès du groupement de commandes

(Un seul référent possible pour l'ouverture du compte DEEPI)

Nom : DHELLEMME

Prénom : Xavier

Fonction (élu, DGS, secrétaire, agent administratif, technique...) :

Responsable du secteur Bâtiment Voirie Eclairage public

Courriel : patrimoine @aytre.fr



Cette adresse électronique sera utilisée pour l'ouverture du compte d'accès à vos données sur le portail « DEEPI ».

Numéro de SIREN : 211 700 281

demande l'ouverture de compte DEEPI dans le cadre du projet d'adhésion au groupement de commandes d'énergie des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine :

pour les PDL \leq 36 kVA (*) en électricité

pour les PDL $>$ 36 kVA (*) en électricité

pour la livraison de gaz naturel en réseau

Fait à : AYTRE

le 08 /03 / 2024

par LOISEL Tony

MAIRE

Signature et cachet :

(*) J'ai bien noté que, par adhésion au groupement de commandes, la collectivité que je représente, ne pourra plus bénéficier des TRV pendant les trois années 2026, 2027 et 2028 pour les catégories de PDL embarqués dans le groupement de commandes.

